

Image not found or type unknown



divorce séparation de fait et concubinage

Par **mselleN**, le **03/06/2009** à **18:50**

Bonjour,

En cours de divorce depuis mars 2009, je souhaite me déclarer en concubinage. En ais-je le droit? Est-il nécessaire d'avoir une attestation de séparation de fait? Si oui, où et comment l'obtenir?

J'ai lu sur un site que pour prouver la séparation il suffit d'aller par exemple chercher un certificat de concubinage à la mairie, est-ce réellement possible?

Merci de votre compréhension et de votre aide.